

# COMMUNIQUE DE PRESSE DU GROUPE NATIONAL DE SURVEILLANCE DES ARBRES ANTENNE DU BITERROIS

## CERS : ABATTAGE 7 PLATANES EN PLEINE CANICULE ET EN PERIODE DE NIDIFICATION

Dans une publication sur sa page Facebook la ville de Cers déclare en date du 11 août 2022 (cf. <https://www.facebook.com/villedecers/posts/pfbid02c8ric1mkiRDVnQmXW25LXEevrRZpkCHKEkPMM2F1TXZV85VRxYX5WKateKpekDm7l>), qu'en raison des travaux d'aménagement de la rue Jean Laurès, **les platanes longeant la voie seront abattus entre le mardi 16 août et le vendredi 19 août 2022** car ils constitueraient un danger pour les piétons et les automobilistes.

**Le GNSA du Biterrois a été alerté par des habitants de la ville de Cers.** Nicole Bartoli, la référente locale du GNSA du Biterrois s'est rendue sur les lieux en présence de quelques habitants pour constater l'état sanitaire des arbres et la présence de nombreux nids occupés : 7 platanes sains et centenaires dans lesquels nichent plusieurs espèces d'oiseaux protégés, pigeons ramiers et probablement tourterelles turques, chauves souris, rapaces nocturnes, etc. **Nous sommes face à une destruction programmée d'habitat d'espèces protégées**, or la loi interdit de détruire, de modifier ou de dégrader les habitats naturels de ces espèces. **Par ailleurs, l'abattage des arbres d'alignement** (protégés par l'article L350-3 du code de l'environnement) **ne peut se faire sans l'affichage préalable d'un arrêté d'abattage** (2 mois avant les travaux) et d'une dérogation du préfet.

**L'été caniculaire que nous connaissons et les épisodes méditerranéens à venir rendent inconcevables l'abattage des grands arbres** qui ont un rôle majeur dans la régulation de la température, le stockage de carbone, la dépollution de l'air, l'absorption des eaux de pluies diluviennes, et constituent des abris pour la biodiversité. Replanter des arbres comme l'annonce la mairie, n'est pas une solution :

- d'une part, car les jeunes arbres auront de plus en plus de mal à survivre aux canicules et sécheresses qui, en raison du changement climatique seront de plus en plus fréquentes, intenses et longues,
- d'autre part, car la masse foliaire d'un jeune sujet ne remplacera jamais celle d'un arbre centenaire.

**Le GNSA souhaite rencontrer le maire afin d'ouvrir le dialogue pour trouver une alternative à l'abattage** qui représente une dépense d'argent publique conséquente pour une petite commune.

En effet, le coût prévisionnel des travaux d'aménagement est estimé à : 642 581 € H.T. dont 214 540 € de réseaux à la charge de la Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée (procès verbal du conseil municipal du 26 janvier 2022). L'abattage de ces arbres constitue un coût environnemental tout aussi important.

**Monsieur Didier Bresson, Maire de Cers est donc garant de la préservation du bien commun que représentent ces arbres pour les générations futures** et nous lui demandons de revoir son projet.

Le 16 août 2022

Contact presse : Nicole BARTOLI [gnsadubiterrois@gmail.com](mailto:gnsadubiterrois@gmail.com) / 07 50 20 96 09

